



PROFILS ET CONDITIONS DE VIE DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS 1ère partie

Saeed PAIVANDI, Maître de conférences de Sciences de l'éducation
à l'Université Paris 8

Ronan VOURC'H, Ingénieur d'études à l'OVE

Qui sont les étudiants étrangers inscrits en université ou en classe supérieure de lycée ? Quelles sont leurs conditions de vie ? Telles sont les principales questions auxquelles deux numéros d'OVE Infos vont apporter des éléments de réponse. Ce premier volet précise tout d'abord le contexte général caractérisé par la croissance régulière du nombre d'étudiants étrangers ces dernières années. Il montre également combien il est problématique de définir ce qu'est un étudiant étranger. Ce numéro présente ensuite le profil de ces étudiants : quelles sont leurs caractéristiques socio-démographiques ? Quelles études suivent-ils ? Enfin, leurs conditions de vie sont abordées sous deux aspects : le logement et les ressources. Le second de ces OVE Infos consacrés aux étudiants étrangers s'intéressera plus particulièrement à leurs pratiques sociales et culturelles.

Contexte et définition

Les établissements supérieurs français connaissent depuis 1998 une forte croissance du nombre des étudiants étrangers : 11% de la population étudiante (14% dans les universités) en 2003-2004 contre seulement 7% en 1998. Le nombre total des étudiants étrangers en France est passé de près de 149 500 en 1998-1999 à plus de 245 300 en 2003-2004, soit un taux moyen de croissance annuel de 12%.¹ L'augmentation significative du nombre des étudiants étrangers en France pose une série de questions en rapport avec leur accueil et leur accompagnement au sein des établissements supérieurs. Ainsi, les conditions de vie et d'études de ces étudiants sont devenues l'objet de multiples débats en France. Ces débats révèlent que l'on ne connaît pas très bien ces publics hétérogènes de nos universités, les enquêtes et les études effectuées sur leurs conditions de vie ne sont pas nombreuses. L'enquête *Conditions de vie* de l'OVE est une des rares enquêtes qui touche les différents secteurs de l'enseignement supérieur et l'ensemble des étudiants étrangers quels que soient leur nationalité, leur niveau ou discipline d'études. Elle fournit un corpus de données intéressant sur la façon dont les étu-

dants étrangers vivent leurs études et organisent leur séjour et leur vie sociale en France.

Les étudiants étrangers recensés dans les établissements supérieurs ne sont pas tous en situation de mobilité. En effet, les données statistiques publiées en France et dans un certain nombre de pays développés sur les étudiants étrangers ne reflètent pas complètement la réalité de cette population hétérogène. On continue à considérer la nationalité comme le seul facteur pour définir l'origine d'un étudiant. Or, un étudiant peut très bien avoir une nationalité étrangère mais être un résident non permanent du pays d'accueil, issu d'une famille étrangère qui habite dans le pays d'accueil ou résident d'une zone frontalière qui fréquente une université du pays voisin. De même, les étudiants réfugiés politiques, recensés comme "étrangers", ne sont pas très souvent ceux qui ont voyagé pour continuer leurs études. Même si ces étudiants réfugiés ne sont pas très loin de la réalité des étudiants étrangers en mobilité, leurs conditions de vie et leur statut au sein de la société d'accueil sont assez particuliers. Le trait commun de tous ces étudiants est sans doute leur origine "étrangère", mais ils n'effec-

tuent pas leurs études dans les mêmes conditions.

Depuis quelques années, face à l'augmentation du nombre des étrangers dans l'enseignement supérieur, on se demande quelle est la part des étudiants étrangers en mobilité. La définition adoptée par l'UNESCO considère qu' " un étudiant étranger est une personne inscrite dans un établissement supérieur d'un pays ou d'un territoire où elle n'a pas sa résidence permanente " (1999). Cette distinction entre " étrangers résidents " et " étrangers en situation de mobilité " existe également dans la base de données de l'OCDE, mais très peu de pays fournissent des données détaillées sur ce thème.

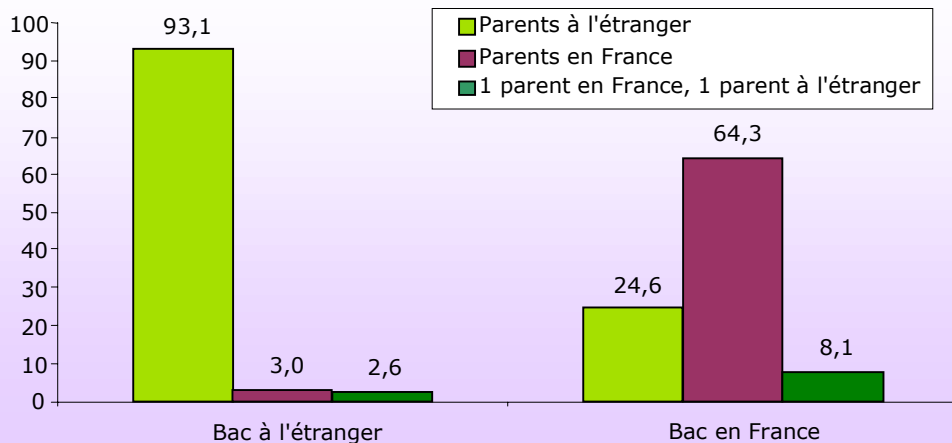
En France, plusieurs enquêtes sociologiques ont mis en évidence la présence de ces deux catégories d'étudiants étrangers parmi les étudiants étrangers inscrits dans les universités. Un état des savoirs réalisé à la demande de l'OVE mentionne ainsi plusieurs études qui estiment la proportion des étudiants étrangers en mobilité allant de 65% à 80% des étrangers recensés dans les universités.²

L'enquête *Conditions de vie* 2003 de l'OVE qui concerne l'ensemble des inscrits en université et en classe supérieure de lycée est une source intéressante permettant de faire le point sur cette question.³ Au total, à la question posée : " Êtes-vous de nationalité : française, européenne (hors France), ou autre ", 10,8% des étudiants se sont déclarés " étrangers " (2,2% de nationalité européenne et 8,6% d'une autre nationalité), soit une répartition très proche de celle observée dans les statistiques nationales des inscrits dans l'enseignement supérieur.

Plusieurs variables de l'enquête nous permettent de distinguer les étudiants étrangers en mobilité des résidents : le lieu d'obtention du bac (ou d'un titre admis en équivalence), la résidence des parents, la cohabitation avec les parents, la fréquence des rencontres avec les parents.

L'analyse des données relatives à ces facteurs révèle la complexité liée à la définition des étudiants étrangers. Par exemple, si l'on considère le lieu d'obtention du bac (ou du titre admis en équivalence), on constate que 11,2% ont passé ce diplôme en France. Ceci peut signifier que ces derniers sont, certes, de nationalité étrangère, mais résident en France pour la plupart d'entre eux. Il en va de même pour le lieu de résidence des parents⁴ : 85,5% des étudiants étrangers ont leurs parents qui résident à l'étranger, pour 3,2% un des deux parents réside à l'étranger et 9,8% ont leurs parents qui sont en France. L'examen des deux variables montre que les étudiants étrangers ayant obtenu leur bac en France n'ont pas systématiquement des parents qui vivent en France : 64,3% d'entre eux ont leurs deux parents en France. Au total 82,8% des étudiants étrangers ont obtenu leur bac à l'étranger en ayant en même temps leurs parents à l'étranger. Ces derniers font partie des étudiants étrangers en mobilité. Quant aux autres, on peut dire qu'ils sont " étrangers résidents " ou en situation intermédiaire. Les

Graphique 1 - Étudiants étrangers : lieu d'habitation des parents selon le lieu d'obtention du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (en %)



résultats de deux autres variables en rapport avec la situation résidentielle des parents (la distance du domicile des parents par rapport au lieu d'enseignement et la fréquentation de la famille d'une façon régulière) vont dans le même sens que les données déjà observées : près de 86,9% des étrangers ayant terminé leurs études secondaires hors de France ne rencontrent pas leurs parents régulièrement (moins d'une fois par mois) alors que les étrangers ayant obtenu leur bac en France sont plus fréquemment en rapport avec leur famille puisque 50,9% vivent chez leurs parents.

Quels profils ?

Nationalité

Le questionnaire de l'enquête *Conditions de vie* ne comporte pas la précision sur la nationalité, mais classe les étudiants étrangers en deux catégories : les Européens et les non Européens. Ainsi, parmi les 10,8% d'étudiants étrangers interrogés, 20,6% sont de nationalité européenne et 79,4% d'une autre nationalité. On trouve autant d'étudiants en mobilité (ceux qui ont obtenu leur bac ou un titre admis en équivalence à l'étranger et dont les parents résident à l'étranger) parmi ces deux groupes : 82% parmi les Européens et 83% parmi les autres.

Sexe

En 2003, la répartition par sexe des étudiants étrangers est symétriquement l'inverse de celle des étudiants français : les filles représentent un peu moins de la moitié des étudiants étrangers (46,5%) alors qu'elles sont majoritaires chez les étudiants de nationalité française (55%). On observe la même répartition si l'on isole les étudiants étrangers en situation de mobilité. Néanmoins, pour l'ensemble des étudiants étrangers, la répartition par sexe varie selon l'origine géographique. Ainsi, alors que les filles sont largement majoritaires parmi les étudiants étrangers issus d'un pays européen (68,7%), elles sont minoritaires parmi les étudiants non européens (40,8%).

Âge

La moyenne d'âge de l'ensemble des étudiants étrangers est nettement plus élevée que celle des Français : 25,6 ans contre 22,1 ans (elle est de 25,8 ans pour les étudiants étrangers en mobilité). Seulement 16,7% des étudiants étrangers ont moins de 21 ans et 47,9% ont plus de 24 ans. Parmi les étudiants français, 48,9% des étudiants ont moins de 21 ans et seulement 15,8% plus de 24 ans. Selon leur origine géographique, l'âge moyen des étudiants étrangers varie sensiblement : 25,8 ans pour les non Européens et 24,8 ans pour les Européens. C'est notamment parce qu'ils s'inscrivent plus souvent en 2^{ème} et 3^{ème} cycles que l'on observe une telle différence d'âge (cf. infra).

Le niveau d'études des parents

On constate une différence très nette entre le niveau d'études des parents selon la nationalité des étudiants. Les Européens ont plus souvent des parents ayant atteint un niveau d'études élevé que les autres étudiants étrangers ou les étudiants français : 54,9% ont au moins un parent diplômé du supérieur contre 41,1% chez les autres étudiants étrangers et 31% chez les Français. Pour les étudiants non européens ces résultats sont à nuancer puisqu'ils sont 21,1% à avoir des parents qui ont au mieux le niveau primaire. Parmi les étudiants français et européens, ils sont respectivement 7% et 7,5% dans ce cas. Enfin, si l'on considère les étudiants étrangers en mobilité, 15,9% ont des parents dont le niveau d'études ne dépasse pas le primaire et 47% ont au moins un parent diplômé du supérieur.

Situation de famille

Nous l'avons vu, les étudiants étrangers sont plus âgés que les étudiants français. De ce fait, ils sont proportionnellement moins nombreux à être célibataires : 64,8% contre 75,1% des étudiants français ; les étudiants non européens sont 65,8% à déclarer être célibataires contre 60,9% des étudiants étrangers européens. Ces derniers sont 10,2% à être mariés et 28,3% à vivre en couple sans être mariés ; les étudiants étrangers non européens sont plus souvent mariés (12,8%) mais sont, proportionnellement, moins nombreux à vivre en union libre (20,9%).⁵

Tableau 1- Les étudiants étrangers - Repères

20,6% sont de nationalité européenne et 79,4% d'une autre nationalité
53,5% de garçons
Moyenne d'âge : 25,6 ans
33,7% sont mariés ou vivent maritalement
32,7% sont inscrits en université en lettres et sciences humaines
26,7% sont inscrits en 3 ^{ème} cycle
39,9% sont inscrits en Île-de-France
45,3% visent un diplôme supérieur à bac+5

Quelles études ?

Filière d'études

Le tiers des étudiants étrangers (32,7%) sont inscrits en université en lettres et sciences humaines, 29,1% en droit et sciences économiques et 29,6% en sciences (filière santé comprise). Ils sont seulement 3,7% à être inscrits en CPGE, 2,6% en IUT et 2,3% en STS. Cette répartition ne varie pas si l'on considère uniquement les étudiants en mobilité. En revanche, les étudiants étrangers ne font pas les mêmes choix en terme de filière d'études selon leur origine géographique. Près de la moitié des Européens sont inscrits en lettres et sciences humaines (48,9%) alors que les non Européens s'orientent plus souvent vers des filières scientifiques (31,9%, filière santé comprise).

Cycle d'études

Les étudiants étrangers se répartissent plus équitablement dans les cycles d'études que leurs homologues français. Plus âgés, ils sont 26,7% à être inscrits dans une formation de 3^{ème} cycle contre 12,7% des étudiants français et 14,2% de l'ensemble des étudiants inscrits en France en université ou en classe supérieure de lycée en 2002-2003. Les étudiants étrangers sont aussi proportionnellement plus nombreux en 2^{ème} cycle (35,9% contre 29,6% des étudiants français). Corrélativement, alors que 57,7% des étudiants français sont inscrits en 1^{er} cycle, ce n'est le cas que de 37,4% des étrangers.

Lieu d'études

Les étudiants étrangers se répartissent inégalement sur le territoire : 39,9% sont inscrits dans un établissement de la région Île-de-France contre 23,3% des étudiants français. Plus on avance en cycles, plus la part des étudiants étrangers inscrits en Île-de-France est élevée : 37,5% en 1^{er} cycle, 39,9% en 2^{ème} cycle et 44,5% en 3^{ème} cycle. A l'inverse, les étudiants étrangers sont proportionnellement moins nombreux que les Français à être inscrits dans une université ou un lycée de province : 60% contre 76,7%. Ceci est particulièrement vrai pour les villes de province de moins de 100 000 habitants où seulement 2,2% des étudiants étran-

gers sont inscrits contre 11% des étudiants français. On observe les mêmes tendances si l'on isole les étudiants étrangers en mobilité.

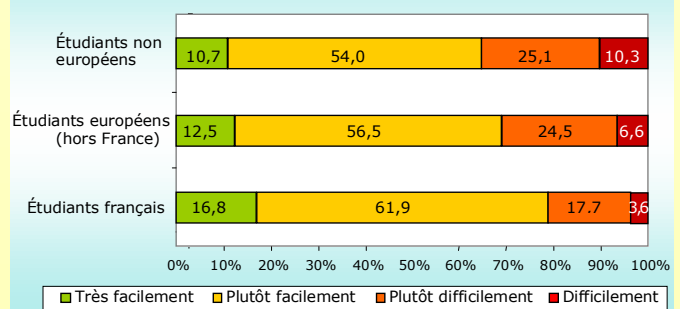
Le niveau d'études visé

Les étudiants français et étrangers se différencient selon le niveau d'études le plus élevé visé. Les données de l'enquête montrent que les étudiants étrangers en mobilité - les Européens comme les non Européens -, sont nettement plus " ambitieux " que les autres : 48,7% visent un diplôme de niveau supérieur à bac+5 contre 25% parmi les étudiants français et 28,8% parmi les " étrangers résidents ". Comparés aux Français, les étrangers non européens sont presque deux fois plus nombreux à vouloir continuer leurs études au-delà de bac+5 (47,2%) ; les Européens sont 37,6% dans ce cas. Cette ambition plus élevée des étrangers est valable quel que soit le cycle d'études des étudiants interrogés.

Jugement sur l'insertion professionnelle

Les étudiants étrangers semblent moins confiants que les Français concernant la facilité avec laquelle leur formation leur permettra de trouver du travail. Ils sont ainsi 65,5% à juger que leur formation leur permettra de trouver du travail " très facilement " ou " plutôt facilement " contre 78,7% parmi les Français. Les étudiants étrangers de nationalité non européenne sont plus inquiets que les autres : 35,4% pensent que leur formation leur permettra de trouver du travail " plutôt difficilement " ou " difficilement " contre 31,1% parmi les étudiants étrangers de nationalité européenne.

Graphique 2 - Pensez-vous que votre formation vous permettra de trouver du travail ? (en %)



Jugement sur l'établissement d'enseignement

Le questionnaire demandait aux étudiants de porter une appréciation sur divers aspects de la vie de leur établissement. Plusieurs thèmes ont été proposés aux étudiants, concernant l'équipement et le confort de l'établissement, la pédagogie, les services offerts par l'établissement, son implantation géographique, les relations interpersonnelles etc.

Les résultats montrent que les appréciations des étudiants étrangers ne sont pas très différentes de celles des étudiants français. Dans l'ensemble, les étudiants étrangers ne sont pas très satisfaits des conditions générales de leurs études. 11 thèmes sur 17 obtiennent moins de 30% d'opinions favorables ("satisfait" ou "très satisfait"), et pour deux thèmes seulement le seuil de 50% de satisfaits est franchi. Dans l'ensemble, près d'un étudiant étranger sur quatre juge les différents aspects de la vie de son établissement "satisfaisants" ou "très satisfaisants"; la moitié les trouve "acceptables" et un quart "insatisfaisants" ou "très insatisfaisants".

Les réponses satisfaisantes les plus fréquemment exprimées concernent l'implantation géo-

graphique, la sécurité des lieux et les bibliothèques. A l'opposé, l'environnement humain et les relations interpersonnelles satisfont très moyennement les étudiants étrangers. 35,1% sont "satisfaits" ou "très satisfaits" de la disponibilité des personnels enseignants et 26,2% de la disponibilité des personnels administratifs. Sur ce dernier point, ils sont tout de même beaucoup plus satisfaits que les étudiants français (16,4%). Par contre, pour les étudiants étrangers, l'un des points les plus négatifs concerne l'entraide au sein de la population étudiante : seulement 15,6% sont "satisfaits" ou "très satisfaits". Cette proportion est deux fois plus élevée chez les étudiants français. Les autres critiques vives concernent l'emploi du temps et l'organisation des cours, l'information sur l'orientation et les débouchés professionnels, l'information sur la vie de l'établissement, les équipements sportifs et culturels.

D'une façon générale, les mécontents sont proportionnellement plus nombreux parmi les étudiants étrangers non européens, et parmi les étudiants étrangers qui résident en France depuis longtemps (bac passé en France).

Tableau 2 - Appréciation de la vie dans l'établissement : étudiants "satisfaits" ou "très satisfaits" (en %)

	Étudiants étrangers	Étudiants français
Implantation géographique et facilité d'accès	52,0	59,7
Sécurité des lieux	50,6	47,5
Bibliothèques et centres de documentation	46,9	48,2
Disponibilité des enseignants	35,1	36,2
Confort et propreté des salles	34,4	33,1
Organisation et surveillance des examens	31,1	31,3
Équipements pédagogiques	29,5	30,0
Disponibilité des personnels administratifs	26,2	16,4
Accessibilité et propreté des toilettes	26,1	27,0
Utilité, cohérence des enseignements dispensés	22,3	26,6
Information sur la vie de l'établissement, le calendrier	22,1	16,0
Services de santé	21,3	20,1
Aménagement de l'emploi du temps, organisation des cours	20,9	25,3
Équipements sportifs	20,1	24,0
Activités et équipements culturels (théâtre, cinéma, etc.)	15,9	17,3
Entraide au sein de la population étudiante	15,6	29,1
Information concernant l'orientation et les débouchés	15,1	11,0

Le logement

Les étudiants étrangers rencontrent beaucoup plus de difficultés que leurs homologues français pour trouver un logement. Ainsi, parmi ceux qui n'habitent plus au domicile parental, plus de la moitié des étudiants étrangers déclarent avoir trouvé un logement difficilement (34%) ou très difficilement (23,8%). On observe des variations selon l'origine géographique des étudiants puisque 60,2% des non Européens ont trouvé un logement difficilement ou très difficilement contre 49,1% des Européens. Quant aux étudiants français, ils sont 31,7% dans ce cas. L'accès au logement pour les étudiants étrangers est particulièrement problématique en région parisienne puisque, parmi ceux qui y étudient, 65,4% ont trouvé un logement difficilement ou très difficilement. En province, ils sont 52,5% dans ce cas.

L'entraide semble jouer un rôle important dans l'accès au logement des étudiants étrangers puisque le quart d'entre eux (23,7%) déclarent avoir trouvé un logement grâce au réseau amical ou relationnel. Ceci est surtout vrai pour les étudiants non européens : 24,7% contre 20,5% chez les Européens. Parmi les étudiants français, ils sont 14,2% dans ce cas. Le recours aux annonces et aux agences immobilières est, par contre, moins fréquent chez les étudiants étrangers que chez les Français :

30,5% contre 48,9%. Enfin, les CROUS permettent plus fréquemment aux étudiants étrangers, dont nous verrons qu'ils sont plus fréquemment logés en résidence universitaire, d'accéder au logement : 20,2% contre 14,2% chez les étudiants français.

Seulement 8% des étudiants étrangers vivent au domicile parental contre 41,6% des étudiants français. Malgré cela, les étudiants étrangers ne sont guère plus nombreux que les Français à vivre en location seuls ou en couple : 19,6% vivent en location seuls et 14,6% en location en couple ; les étudiants français sont 19% à vivre en location seuls et 9,9% à louer en couple. Parmi les étrangers, les non Européens vivent moins fréquemment en logement individuel seuls ou en couple que les Européens (47,9% contre 30,6%). Face aux difficultés rencontrées pour accéder au logement individuel, les étudiants étrangers se replient fréquemment sur des solutions intermédiaires, voire précaires. En 2003, ils sont ainsi 29,3% à vivre chez un membre de la famille (autre que les parents), en location à plusieurs, en sous-location, dans un foyer ou dans un autre logement précaire. Ces solutions " alternatives " sont plus fréquentes chez les non Européens que chez les Européens : 31,8% contre 20%. Seulement

Tableau 3 - Type de logement (en %)

	Étudiants français	Étudiants européens (hors France)	Étudiants non européens
Domicile des parents	41,6	9,3	7,6
Propriété des parents	2,8	1,8	0,7
Autre membre de la famille	1,6	2,1	10,6
Résidence universitaire (CROUS)	6,8	8,8	17,9
Autre résidence pour étudiants	4,0	5,8	5,7
Foyer	0,9	1,9	5,1
Internat	1,8	1,5	3,0
Location seul(e)	19,0	24,8	18,2
Location en couple	9,9	23,1	12,4
Location à plusieurs	4,8	9,9	6,8
Sous-location	1,4	3,2	4,1
Propriété personnelle	3,6	3,0	1,0
Au pair	0,1	1,9	1,7
Autre	1,8	2,8	5,1
Total	100,0	100,0	100,0

10,4% des étudiants français sont dans cette situation. Les résidences universitaires gérées par les CROUS accueillent quant à elles 16% des étudiants étrangers. Ce mode de logement est aussi plus répandu parmi les étudiants non européens (17,9% vivent en cité U) que parmi les Européens (8,8%).

Les étudiants étrangers sont seulement 31% à estimer que leur logement est satisfaisant alors

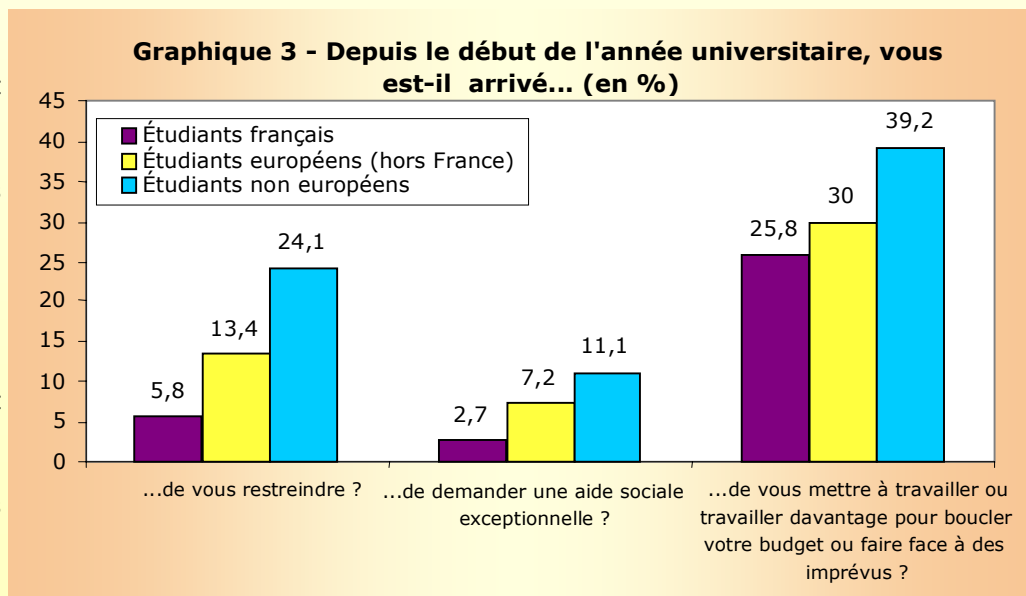
que c'est le cas de 67,5% des étudiants français. Moins bien logés que les autres étudiants étrangers, ceux qui sont issus d'un pays non européen sont seulement 25,2% à se déclarer satisfaits de leur logement, 49,5% estiment que leur logement est acceptable et 25,3% qu'il est insatisfaisant. Ces pourcentages sont respectivement de 53,4%, 39,8% et 6,9% parmi les Européens.

Les ressources

Pour les étudiants français, y compris ceux qui n'ont pas d'activité rémunérée, les revenus d'activité représentent en moyenne 43,8% des ressources monétaires directes mensuelles, les bourses et allocations 24,3%, et l'aide monétaire des parents 31,9%. La répartition des ressources n'est pas la même chez les étudiants étrangers : les versements familiaux constituent les principales ressources (46,3%) suivis des rémunérations d'activité (32,8%) et, enfin, des bourses et allocations (20,9%). En effet, alors que pratiquement le tiers (31,7%) des étudiants français bénéficient d'une bourse sur critères sociaux, les étudiants étrangers sont seulement 8,2% à bénéficier de cette aide sociale (7% des Européens et 8,5% des non Européens).

La répartition des ressources varie selon la nationalité des étudiants étrangers. Ainsi, les versements familiaux occupent une part plus importante dans la structure des ressources monétaires des non Européens : 47,8% contre 41,3% chez les Européens. Ces derniers déclarent une proportion plus importante de ressources issues d'aides de la collectivité (24,5% contre 19,8%).

En moyenne, les ressources monétaires mensuelles directes s'élèvent à 569 € chez les étudiants français. Chez les étudiants étrangers ces ressources atteignent 696 € : 786 € chez les Européens et 673 € chez les non Européens. Cependant, la relative faiblesse des ressources monétaires des étudiants français est compensée par une fréquence plus élevée non seulement des aides en nature (notamment de l'hé-



bergement au domicile parental) mais aussi des aides financières indirectes. Ainsi, parmi les décohabitants, 33,2% ont leur loyer intégralement pris en charge par leurs parents ; ce n'est le cas que de 23,9% des étudiants étrangers européens et de seulement 18,1% des non Européens. Pour ce qui concerne les frais d'inscription, les proportions sont respectivement de

49,6%, 26,3% et 25%.

Les étudiants étrangers, plus particulièrement les étudiants non européens, doivent donc faire face à des dépenses personnelles plus élevées et se retrouvent plus souvent en situation de difficulté financière. Pour y faire face, ils doivent plus fréquemment se restreindre. Ils sont aussi plus nombreux à avoir demandé une aide sociale exceptionnelle depuis le début de l'année universitaire. Par ailleurs, alors que pendant l'année universitaire la proportion d'étudiants qui exercent une activité rémunérée ne varie

guère selon la nationalité,⁶ les étudiants étrangers sont plus nombreux à se mettre à travailler ou travailler davantage pour boucler leur budget ou faire face à des imprévus (voir graphique 3). L'opinion des étudiants étrangers concernant leurs ressources est donc moins souvent positive que celle des Français. Ceci est particulièrement vrai pour les étudiants originaires d'un pays non européen : plus de la moitié d'entre eux sont insatisfaits de leurs ressources (51,7%) contre 32,4% des étudiants européens et 22,6% des Français.

Notes

¹Source : Claire Teissier, Maël Theulière et Magda Tomasini, *Les étudiants étrangers en France*, Note d'information 04.23, MEN-Direction de l'évaluation et de la prospective, septembre 2004.

²Coulon A. et Paivandi S., *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Paris, Rapport pour l'OVE, 2003, 50 pages.

³Pour en savoir plus sur la méthodologie et le questionnaire de l'enquête *Conditions de vie* de l'OVE, voir : www.ove-national.education.fr

⁴Lieu de résidence des parents : lieu de résidence des deux parents ou d'un seul lorsque l'un des deux parents est décédé.

⁵Le questionnaire de l'enquête 2003 ne tenait pas encore compte du PACS. La question sera introduite dans l'édition 2006.

⁶48,1% chez les étudiants français, 49,7% chez les étudiants étrangers européens et 46,2% chez les étudiants étrangers non européens.

En ligne sur www.ove-national.education.fr :

- *Les étudiants étrangers en France : l'état des savoirs*, Coulon A., Paivandi S., 2003
- *Étude préalable à l'enquête nationale de l'OVE sur les conditions de vie et d'études des étudiants étrangers*, Coulon A., Paivandi S., 2004

Observatoire national de la vie étudiante

6/8 rue Jean Calvin - BP 49 75222 PARIS Cedex 05

Tel. : 01 55 43 57 92 Fax. : 01 55 43 57 19

Courriel : ove@cnous.fr

En ligne sur www.ove-national.education.fr

Directeur de la publication : Guillaume Houzel

Rédaction : Nadia Amrous, Louis Gruel, Saeed Paivandi, Ronan Vourc'h

Maquette : Delphine Roussillon

© OVE 2005 - ISSN : 1638-8542

